



**PASb**

**Commune de DRUYE**

« Dauretjou »

Avenue du Château d'Eau

oooooooooooo

**LOTISSEMENT FONCIER AMENAGEMENT – LOTIR 37**



51A, Chemin de la Brosse  
49130 LES PONTS DE CE

Tél : 02.41.44.91.47

[www.foncier-amenagement.fr](http://www.foncier-amenagement.fr)

**PERMIS D'AMENAGER**  
« DAURETIOU »

oooooooooooo

**PROGRAMME DES TRAVAUX V.R.D.**

**PREALABLE**

Cette opération comprend :

- 18 lots libres
  - 1 lot destiné à recevoir 3 logements sociaux (lot 13)
  - 1 lot destiné à recevoir 2 locatifs (lot 8)
- Pour ces 2 derniers lots les emplacements des branchements dessinés sur le plan des VRD sont figuratifs.

Les espaces et équipements communs feront l'objet d'une convention avec TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE (voir PA12).

La propriété riveraine au sud de l'opération (A n°444 et autres) bénéficie d'une servitude étendue (passage et réseaux) sur la partie sud de l'opération depuis l'Avenue du Château d'Eau).

**I - VOIRIE - PARKINGS - TROTTOIRS - PIETONNIERS**

**A - VOIRIE**

- La voie principale depuis l'Avenue du Château d'Eau au droit des lots 1 à 6 aura les caractéristiques suivantes :
  - Emprise = variable avec un minimum de 13m00

- Largeur de la chaussée = 5m50
- Trottoir unilatéral de 2m00 de largeur
- bandes d'espaces verts à l'ouest de 3m00 de largeur destinées à recevoir des noues de récupération des eaux pluviales.
- Bandes d'espaces verts à l'est de 2m50 de largeur entrecoupées de places longitudinales de stationnement.
- La voie secondaire se bouclant sur la voie principale ci-dessus au droit des lots 9 à 20 aura les caractéristiques suivantes :
  - Emprise = variable avec un minimum de 5m50
  - Largeur de la chaussée mixte = 5m50
  - Matérialisation du cheminement piétonnier par une résine en façade des lots 18, 19 et 20.

Structure :

- Géotextile
- 30 cm de diorite 0/80
- 15 cm de diorite 0/31,5
- Bicouche en phase provisoire
- 5 cm de diorite 0/31,5
- 5 cm de béton bitumineux

Si les conditions le permettent (suivant résultats de laboratoire) le géotextile et les 30 cm de diorite 0/80 seront remplacés par un traitement chaux-ciment du sol existant, la structure deviendrait :

- Traitement sur 30 cm environ du sol
- 15 cm de diorite 0/31,5
- Bicouche en phase provisoire
- 5 cm de diorite 0/31,5
- 5 cm de béton bitumineux

La diorite 0/80 pourrait également être remplacée par un concassé en béton recyclé dépourvu de matériaux impropres (bois, ferrailles, plastiques...)

- les bordures seront de type T2 abaissées au niveau des accès et des continuités piétonnes.
- dans la voie mixte, les caniveaux seront de type CC1,
- des bordures P1 posées à l'envers et sans vue délimiteront la chaussée le long des noues et en façade des lots de la voie secondaire en absence de bords francs permettant d'arrêter les engobés définitifs lors des travaux de finitions (P1 option sur plan des VRD)
- création d'un système de retournement provisoire à l'extrémité nord de la voie principale en attente du prolongement de cette dernière.
- en raison de la couverture nécessaire sur les réseaux d'assainissement, la chaussée sera surélevée dans la partie sud de l'opération avec talutage (hauteur 1 /base 4) en façades de certains lots.
- des bandes podotactiles seront installées aux extrémités des passages piétonniers.

#### B – Parkings

Au nombre de 11 sur les espaces communs, ils auront la même structure que la chaussée et seront délimités par un marquage au sol discret.

#### C- Trottoirs

D'une largeur de 2m00 le long de la voie principale, ils auront la structure suivante :

- Géotextile
- 25 cm de diorite 0/31,5
- 4 cm de béton bitumineux

#### D – Piédonniers à travers les espaces verts

Ils auront une largeur minimale de 1m50 et la structure suivante :

- Géotextile
- 25 cm de diorite 0/31,5
- 3 cm de finition sablée ou calcaire

Le tout conformément au plan des VRD (pièce PA8b).

## **II - EAUX PLUVIALES**

Le site a fait l'objet d'études géotechniques pour déterminer la perméabilité des sols. Le rapport établi par COMPÉTENCE GEOTECHNIQUE est annexé à ce programme des travaux.

Le réseau des eaux pluviales sera posé de telle façon que les pentes évacueront les eaux vers le bassin de rétention-infiltration à créer au sud de l'opération puis au réseau existant qui lui-même se rejette dans l'ouvrage de rétention de l'opération précédente.

Cet ouvrage de régulation à construire entre les lots 1 et 18 aura les caractéristiques suivantes :

- Volume utile de 205 m<sup>3</sup>
- Volume total de 320 m<sup>3</sup> environ
- Débit de fuite de 3,9 litres/seconde par un régulateur de débit (1,29 ha x 3 l/s)
- Ouvrage de régulation composé d'un regard REPO équipé d'une cloison siphonoïde formant surverse avec régulateur de débit et vanne de sectionnement
- Infiltration partielle des eaux

Les acquéreurs des lots 1, 2 et 14 à 20 inclus traiteront leurs eaux pluviales dans l'emprise de leurs lots avec un rejet limité à un 40mm vers l'extérieur.

Les amorces de branchement seront réalisées en PVC CR n° 8 de diamètre 160 mm jusqu'à et y compris un tabouret à passage direct avec tampon fonte circulaire et couronnement béton carré posé 1m50 environ à l'intérieur de chaque lot avec réduction de 40 mm.

Pour les lots 3 à 13 inclus les amorces de branchement seront réalisées en PVC CR n° 8 de diamètre 160 mm jusqu'à et y compris un tabouret à passage direct avec tampon fonte circulaire et couronnement béton carré posé 1m50 environ à l'intérieur de chaque lot.

Les eaux pluviales des espaces communs et des autres lots (3 à 13 inclus) seront gérées par la réalisation de canalisations afin de récupérer les eaux de ruissellement capturées par les avaloirs ou des noues pour la chaussée de la voie principale.

Un dossier de demande dans le cadre de la Loi sur l'Eau sera déposé parallèlement à cette demande de permis d'aménager.

Le réseau sur l'ensemble du lotissement sera en PVC CR n° 8 de diamètre 300 mm, 400mm ou 500 mm.

La pente du réseau ne sera pas inférieure à 5 mm/m.

Les regards de visite seront dans la série lourde de diam intérieur égal à 1000 mm avec tampon fonte à charnière.

Les eaux de surface des rues seront évacuées par des bordures T2, des caniveaux de type CCI jusqu'à des grilles-avaloirs ou des noues.

Le réseau fera l'objet d'un contrôle vidéo.

Le tout conformément au plan des VRD (pièce PA8b).

## **III - EAUX USEES**

Le réseau des eaux usées sera posé de telle façon que les pentes évacueront gravitairement les effluents vers le réseau existant au Sud de l'opération (en REU1).

Le réseau sur l'ensemble de l'opération sera en PVC CR n° 8 de diamètre 200 mm.

La pente du réseau ne sera pas inférieure à 5 mm/m

Les regards de visite seront dans la série lourde de diamètre intérieur égal à 1000 mm avec tampon à charnière.

Les amorces de branchement seront réalisées en PVC CR n° 8 de diamètre 160 mm jusqu'à et y compris un tabouret disconnecteur à cloison fixe avec tampon fonte circulaire et couronnement béton posé 1m50 environ à l'intérieur de chaque lot.

Le réseau fera l'objet d'un contrôle vidéo et d'un test d'étanchéité.

Le tout conformément au plan des VRD (pièce PA8b).

#### **IV - OUVRAGES DE TELECOMMUNICATIONS OUVERTS AU PUBLIC**

A partir du réseau existant au sud de l'opération (en D), le lotisseur fera installer le génie civil téléphonique de la façon décrite sur le plan des VRD.

Le réseau principal sera composé de 3 fourreaux 42 x 45.

Les chambres de tirage L2T seront dans la série 250 KN.

Les chambres de tirage L2C seront dans la série 400 KN.

Chaque lot sera desservi par 2 fourreaux 42 x 45 jusqu'à et y compris un regard béton 30 x 30 posé 1m50 environ à l'intérieur de chaque lot.

Le réseau et les branchements sont dimensionnés pour recevoir une éventuelle fibre optique.

Le réseau et les branchements feront l'objet d'un aigüillage.

Le tout conformément au plan des VRD (pièce PA8b).

#### **V - ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE**

Depuis le réseau communal existant Avenue du Château d'Eau (en B), le lotisseur mettra en place une canalisation en fonte ductile 125 mm dans la série 40 bars le long de la voie principale au droit des lots 1 à 6 (entre B et J).

Depuis cette nouvelle canalisation, une canalisation en en fonte ductile 80 mm dans la série 40 bars sera mise en place dans l'emprise de la voie secondaire avec bouclage entre F et H.

Des vannes et une purge seront installées aux endroits décrits sur le plan des VRD.

Un poteau de lutte contre l'incendie de diam 100 mm de type SAPHIR ARGENT ou équivalent sera posé en position centrale au droit du lot 4 (en G).

Il répondra à la norme NFS 61-213 avec un débit de 60 m<sup>3</sup> par heure minimum sous une pression résiduelle de 1 bar et respectera les articles 5, 5-1, 7, 7-1 et 8 de la norme NFS 61-200 relatives aux règles d'installation.

Chaque lot sera desservi par un branchement complet de diamètre 20-25 mm avec regard de type SGB ou équivalent.

Le réseau fera l'objet d'une désinfection, d'un contrôle bactériologique et d'une épreuve d'étanchéité.

L'antenne PVC 63mm existante au sud de l'opération et le branchement sur celle-ci seront repris sur la nouvelle canalisation en fonte 125 mm.

Le tout conformément au plan des VRD (pièce PA8b).

#### **VI - ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE BASSE TENSION**

Depuis le réseau existant Avenue du Château d'Eau, la totalité de l'opération sera alimentée par un câble basse-tension enterré.

Un coffret sera posé en alignement de voirie pour chacun des lots à bâtir.

Le tout conformément au plan des VRD (pièce PA8b).

#### **VII - INFRASTRUCTURES ET RESEAUX DE COMMUNICATIONS NUMERIQUES**

Afin d'assurer une éventuelle future desserte des constructions par les communications numériques, le réseau téléphonique est dimensionné pour recevoir cet équipement depuis les voies publiques.

Un fourreau TPC 110mm rouge de « secours » sera posé à la demande de TMVL dans les futures tranchées avec les autres réseaux.

#### **VIII - ECLAIRAGE PUBLIC**

Le lotissement sera desservi en éclairage public par un réseau enterré se raccordant sur le réseau communal existant Avenue du Château d'Eau (en A).

A minima 14 foyers sur mât de hauteur différente seront posés (à confirmer après étude d'éclairage).

Les foyers 1 à 6 le long de la voie principale auront une hauteur de feu d'environ 6m.

Les foyers 7 à 14 le long de la voie secondaire auront une hauteur de feu d'environ 4m.

Certains foyers seront équipés d'un arceau de protection (en raison de leur implantation sur la chaussée mixte).

L'éclairage LED sera privilégié.

L'installation fera l'objet d'un contrôle de conformité par un organisme agréé.

Le tout conformément au plan des VRD (pièce PA8b).

#### **IX - ESPACES VERTS**

Ils seront organisés de la façon suivante :

- Plantation d'arbres hautes tiges le long de la voie principale, dans l'espace vert à l'ouest de l'opération et dans l'emprise du bassin de rétention-infiltration
- Engazonnement de la totalité
- Création d'un piétonnier vers le nord entre les lots 9 et 10
- Création d'un piétonnier est-ouest qui travers l'espace vert à l'ouest du lot 13
- Création d'un piétonnier vers le sud pour rejoindre la rue du Pain avec maintien du fossé actuel.

Le tout conformément au plan des VRD (pièce PA8b).

#### **X - ORDURES MENAGERES**

Elles seront collectées en porte à porte à l'exception des lots 6 et 7 qui devront amener leurs poubelles au point de présentation à créer par le lotisseur à l'angle Sud-Est du lot 8 (provisoirement en attente du prolongement de la chaussée vers le nord).

Le point de présentation aura la même structure que les trottoirs.

Fait à TOURS,  
Le 06 avril 2021

